

### Licences d'exportation et importation—Loi

Les manufacturiers du vêtement canadiens importent de plus en plus de vêtements finis. Ils ont recours aux importations, afin de compléter leur production. Ils peuvent rationaliser leurs activités et se spécialiser, en fabriquant ce qui convient le mieux au Canada et en important le reste, afin de compléter leur gamme de produits; ils peuvent ainsi améliorer les possibilités de commercialisation des produits manufacturés au Canada.

#### Dans la lettre, on signale également que ce projet de loi:

... permettrait en fait aux Canadiens d'avoir la haute main sur une partie des quotas sur les produits peu coûteux.

Le projet de loi limiterait également les augmentations dans les importations par les détaillants. Depuis de nombreuses années, l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement favorise ce genre de mécanisme en vertu de sa politique sur le contrôle des quotas. En effet, en laissant le soin aux fabricants canadiens de contrôler les quotas, on peut alors permettre un accroissement de la production canadienne et la création d'emplois au Canada tout en réduisant les coûts pour le consommateur grâce à l'élimination des droits relatifs aux quotas sur les produits importés.

Bien d'autres aspects mériteraient d'être étudiés plus en profondeur pour ce qui est de l'application des détails. C'est pourquoi j'espère que le projet de loi sera adopté en principe et renvoyé au comité.

Je voudrais également me reporter à deux articles de journal dans la même veine. Dans le numéro du 21 mars du *Kitchener-Waterloo Record*, on pouvait lire ce qui suit:

Les manufacturiers de chemises importants ou spécialisés de la région de Kitchener-Waterloo devraient être en mesure de supporter la perte d'un programme de remise de droits qui leur avait été promis, mais 35 000 emplois pourraient être perdus dans d'autres secteurs de l'industrie canadienne, selon le président de la société Arrow.

Je ne parle pas aujourd'hui des droits d'importation. Je signale simplement le danger perçu par l'un de nos grands fabricants de chemises.

#### Voici ce qu'on dit dans un autre article daté du 2 avril 1987:

Lors d'une réunion-débat sur le libre-échange et les femmes qui a eu lieu jeudi dernier, on a appris que les travailleuses qui perdront leur emploi à la suite de la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange ne pourront pas profiter des nouveaux débouchés créés.

L'économiste Marjorie Cohen a déclaré qu'il était tout à fait ridicule et cruel d'affirmer que les femmes—surtout celles qui travaillent dans le domaine du textile et d'autres secteurs de la fabrication—seront en mesure de s'adapter.

• (1410)

J'ai en main le mémoire du syndicat concerné qui remonte à il y a deux ans, mais qui est toujours d'actualité et dans lequel on signale que le GATT permet aux pays importateurs de se protéger contre une perturbation du marché et de graves préjudices causés par des importations importantes. On ajoute que l'article 19 de l'accord du GATT permet d'imposer des quotas lorsque la production nationale est durement touchée.

Je veux évoquer un autre aspect de cette question qui est pertinent bien que moins connu. Il est moins connu parce que certains intérêts colportent un mythe général au Canada, à savoir que l'industrie de la confection est faible, inefficace et soutenue uniquement par des subventions—c'est-à-dire par des droits tarifaires protecteurs—et qu'on devrait donc la laisser trouver sa propre assiette, pour ainsi dire, sans aucune protection, même si cela devait se solder par la disparition d'une partie ou peut-être même de l'ensemble de l'industrie de la confection au Canada.

Je m'élève très énergiquement contre cette idée que l'industrie de la confection est particulièrement subventionné au

Canada. Je ferai remarquer que cette industrie, de même sans doute que d'autres secteurs de fabrication légère, subventionné en fait le secteur pétrolier, le secteur minier et le secteur de la finance.

Je m'appuie pour le dire sur le fait que durant les années 1976 à 1979, et je ne pense pas que la situation ait fondamentalement changé depuis, l'industrie de la confection était imposée au taux de 34,4 p. 100, celle du pétrole et du gaz naturel à 21,8 p. 100 seulement, l'industrie minière à l'exclusion des combustibles minéraux à 16,4 p. 100, et le secteur de la finance à 18,7 p. 100. Autrement dit, l'industrie de la confection payait au moins la moitié plus d'impôt par rapport aux industries les plus riches du Canada. Les femmes travaillant au salaire de 5 \$, 8 \$ ou 10 \$ de l'heure dans les ateliers de l'avenue Spadina subventionnaient en fait les sociétés pétrolières, les banques et les sociétés minières par leurs impôts.

Je peux évoquer également le report de l'impôt sur le revenu. Durant la même période, les secteurs du pétrole et du gaz naturel ont reporté plus de 5 milliards de dollars d'impôt, le secteur minier 1,8 milliard, le secteur de la finance 2,5 milliards, tandis que l'industrie de la confection en reportait 17,4 millions pour l'année 1979. Autrement dit, les prêts sans intérêts, qui est la façon la plus modeste de qualifier ce report de l'impôt, atteignaient des milliards de dollars dans les secteurs pétrolier, minier et financier alors que le secteur du vêtement n'a reçu que 17 millions de dollars de cette façon.

D'après mes estimations, le Trésor canadien aurait récolté entre 3 et 4 milliards de dollars si les secteurs pétrolier, bancaire et minier avaient été taxés au même taux que l'industrie de la confection. Par conséquent, je demande au gouvernement de prendre au sérieux la nécessité de conserver cette industrie au Canada et de ne pas se laisser leurrer par le mythe selon lequel elle est trop faible pour mériter qu'on la défende.

En fait, les grands de l'industrie de la confection ont dit, tant du côté patronal que syndical, qu'ils ne demandaient pas de cadeaux financiers. Ils demandent qu'on leur garantisse une partie du marché canadien, même pas tout, pour avoir un certain espoir de récupérer les sommes investies en continuant à moderniser leurs installations.

Le marché mondial évolue, c'est certain, et il existe bien des propositions au Canada pour faire face à ces changements. Un pays comme la Thaïlande est apparu sur le marché mondial de la confection depuis deux ans à peine et on trouve certains de ses produits sur le marché canadien. Non content d'occuper 2 ou 3 p. 100 du marché, ce pays veut en accaparer 10 p. 100. C'est un des pays où les salaires sont dix fois plus bas, voire davantage, qu'au Canada, où l'on fait venir des jeunes femmes de la campagne—c'est un pays de 50 millions d'habitants, soit deux fois la population du Canada—et on les héberge dans des dortoirs; elles ne jouissent pas d'une très grande liberté. C'est un pays où le gouvernement et les employeurs se sont entendus pour se débarrasser des syndicats en faisant disparaître leurs chefs. C'est un pays où l'on fait un certain usage de la main-d'oeuvre infantine, du moins suivant la définition que nous donnons à ce terme.